

Crimes contre la moitié de l'humanité

PAR ANNE-MARIE IMPE

AU COURS DES 150 DERNIÈRES ANNÉES, LA CONDITION DES FEMMES A SPECTACULAIREMENT PROGRESSÉ. SOUS CERTAINES LATITUDES DU MOINS. CAR DANS LA MAJORITÉ DES PAYS DU MONDE, MIEUX VAUT TOUJOURS NAÎTRE HOMME QUE FEMME. NON SEULEMENT SI L'ON SOUHAITE POURSUIVRE DES ÉTUDES, DÉCROCHER UN EMPLOI BIEN RÉMUNÉRÉ OU ÉPOUSER LE CONJOINT DE SON CHOIX, MAIS AUSSI... RESTER EN VIE, TOUT SIMPLEMENT. COMME LE DÉNONCE L'AMBASSADEUR SUISSE THEODOR WINKLER, LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS CONTRE LES FEMMES ONT FAIT PLUS DE MORTS EN CENT ANS QUE TOUTES LES GUERRES DU XX^E SIÈCLE RÉUNIES ! (1)

TOUR D'HORIZON DE L'HÉMISPHERE FÉMININ.

Association de femmes, à Kinshasa.



Tineke D'haese, Oxfam solidarité

« Je m'appelle Mirenge. Mon père a été tué l'année dernière par les Interahamwe (milice hutue rwandaise). Il y a un mois et demi, ils sont revenus et ont à nouveau attaqué notre village, dans l'Est du Congo.

Mon frère aîné a été abattu dès le début de leur irruption. Ils nous ont saisies, ma sœur jumelle et moi, et nous ont violées. Il n'était pas possible d'appeler à l'aide, car ils étaient nombreux et avaient des fusils. Ensuite, ils m'ont ordonné de les suivre. Ma mère les a suppliés de ne pas m'emmener dans la brousse. Elle leur a donné deux moutons et aussi le peu d'argent qu'elle avait gagné en vendant des choux au marché. Ils ont tout pris, mais ils m'ont quand même forcée à les suivre.

En chemin, nous avons croisé d'autres hommes en armes, encadrant des cortèges de garçons et de filles qui portaient tout ce que les Interahamwe avaient volé aux villageois des environs. Lorsque nous sommes arrivés à leur quartier général, le lendemain, j'ai entendu l'un d'entre eux dire : 'tuez-les tous'. Mais un autre lui a répondu 'Non, nous en avons encore besoin'.

Des récits comme celui de Mirenge, les journalistes et enquêteurs de diverses associations humanitaires en ont recueilli des milliers, ces dernières années, dans l'Est du Congo. (2)

LE VIOL COMME ARME DE GUERRE

Lors d'une conférence de presse tenue à Kinshasa le 27 juillet 2007, Yakin Ertürk, rapporteure spéciale du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, a elle aussi tiré la sonnette d'alarme et dénoncé la violence inouïe subie par les femmes dans les deux Kivu.

Les atrocités perpétrées « sont d'une brutalité inimaginable » et « visent la destruction physique et psychologique complète des femmes, avec toutes les conséquences que cela engendre pour la société », soulignait l'avocate. Les femmes sont soumises à des viols collectifs brutaux, souvent devant leur propre famille ou leur communauté tout entière. Dans de nombreux cas, les hommes de la famille sont contraints, sous la menace d'une arme, de violer leur propre fille, leur mère ou leur sœur. Après le viol, il est fréquent que les bourreaux tirent au fusil dans l'appareil génital de la femme ou qu'ils la poignent dans cette partie de son corps. (3)

De l'ex-Yougoslavie au Darfour, en passant par le Rwanda ou la République démocratique du Congo, les viols – massifs et systématiques – ont été ou sont encore utilisés comme arme de guerre. Pour forcer les habitants à fuir leur village. Pour les punir d'avoir choisi le mauvais camp. Ou pour détruire radicalement un groupe ethnique ou religieux.

« Le viol se trouve être par excellence le crime de profanation contre le corps féminin, et à travers lui,

contre toute promesse de vie de l'ensemble de la communauté, explique l'anthropologue Véronique Nahoum-Grappe. (4) L'idée de faire un 'enfant à la femme de l'ennemi' permet d'imaginer l'éradication de cet ennemi collectif, privé de sa propre reproduction : l'enfant de l'ennemi implanté par le viol est toujours imaginé comme un fils porteur de l'identité paternelle et donc achevant la guerre identitaire commencée avec le massacre des hommes (...). Le viol est ce meurtre de genre qui économise la vie des femmes et les utilise comme véhicule de l'autrui victorieux jusque dans la prochaine génération... ».

La société visée en restera, en effet, durablement traumatisée. Outre l'anéantissement de la filiation, le viol provoque aussi, très souvent, l'éclatement de la cellule familiale : dans de nombreuses cultures, les victimes sont rejetées – voire tuées – par leur mari, leur famille, leur communauté. A cause de la stigmatisation attachée à l'acte, de l'humiliation ressentie par l'homme, ou même parfois parce qu'elles sont soupçonnées de complicité.

Les femmes sont donc plusieurs fois victimes des guerres : objet de violences sexuelles, elles portent souvent dans leurs entrailles le bébé de leur bourreau, souffrent pour la plupart de problèmes médicaux et psychologiques aigus et, à cause du bannissement sociétal, se retrouvent dans un état de dénuement extrême, encore aggravé par la menace du sida qui pèse sur elles comme une épée de Damoclès.

Parfois, elles n'y résisteront pas et mettront fin à leurs jours, comme en ex-Yougoslavie, où l'on a enregistré des suicides de très jeunes filles. Presque des enfants.

(1) Discours prononcé en 2005, lors de la présentation d'une vaste étude intitulée « Les femmes dans un monde peu sûr », réalisée par le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève.

(2) SITES Kevin, « Kill them all », hotzone.yahoo.com, 18 juillet 2007. Lire aussi le terrible rapport : *The War within the War. Sexual Violence Against Women and Girls in Eastern Congo*, Human Rights Watch, New York / Washington / London / Brussels, June 2002, 128 pages. A consulter également : WARD Jeanne and MARSH Mendy, *Sexual Violence Against Women and Girls in War and its Aftermath* :

Realities, Responses, and Required Resources, UNFPA, Briefing paper prepared for Symposium on Sexual Violence in Conflict and Beyond, 21-23 June 2006, Brussels.

(3) La déclaration complète de Y. Ertürk se trouve sur : www.monuc.org

(4) « Les viols, une arme de guerre », *Le livre noir de la condition des femmes*, dirigé par Christine Ockrent et coordonné par Sandrine Treiner, XO Editions, Paris, 2006, 777 pages (pp. 56 et 57).



UN « GYNOCIDÉ » SILENCIEUX

Mais il n'y a pas que dans les pays en guerre que les femmes subissent les plus extrêmes violences.

Ainsi, en Inde, en vingt ans, la pratique du foeticide ou de l'infanticide des petites filles a-t-elle provoqué davantage de morts que l'holocauste et le génocide rwandais réunis ! La plus grande démocratie du monde, encore qualifiée de « patrie » de la non-violence se rend coupable d'assassinats de petites filles à grande échelle. Dix millions de « disparues » au cours des deux dernières décennies (5) !

« Pourquoi payer 50 000 roupies à sa belle famille, quand vous pouvez payer 500 roupies pour un avortement ? », me confiait crûment, il y a quelques années, une mère de famille nombreuse, dans l'Etat d'Orissa en Inde où, selon la BBC, on vient encore de découvrir, il y a un mois, dans un puits abandonné, les restes de 40 fœtus et ossements de petites filles. Si elle est légalement abolie depuis 1961, la coutume de la dot reste très ancrée dans ce pays d'un milliard 100 millions d'habitants et y provoque encore bien des ravages. C'est ce que nous explique la journaliste Parul Gupta. Dans son article « Privées du droit de naître » (voir page 44), elle se penche sur les raisons – économiques et culturelles – de cette préférence marquée pour les garçons, avant de dresser un constat accablant : grâce aux techniques médicales modernes, qui permettent de déterminer le sexe de l'embryon, le foeticide est en augmentation partout dans le pays, surtout dans les milieux éduqués et aisés !

Conséquence ? Au cours des deux dernières décennies, le ratio filles-garçons n'a cessé de se détériorer, passant de 962 filles pour 1000 garçons en 1981 à 927 pour 1000 en 2001. Un phénomène qui concerne, à des degrés divers, la plupart des pays asiatiques. Selon les Nations unies, les plus touchés sont la Chine, le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, Taïwan, l'Indonésie et la Corée du Sud.

En Chine, à cause de la politique de l'enfant unique, entrée en vigueur en 1979, le ratio filles-garçons est aujourd'hui le plus faible au

monde (6) : si les chiffres officiels font état de 855 filles pour 1000 garçons, des experts indépendants parlent plutôt de 826 pour 1000.

Mais les petites filles asiatiques qui échappent au foeticide et à l'infanticide ne sont pas sauvées pour autant. Dès leur naissance, elles seront fréquemment moins bien nourries et soignées, moins souvent vaccinées que les garçons, ce qui provoquera chez elles un taux de mortalité plus élevé. L'adolescence atteinte, la partie n'est toujours pas gagnée ; dès la puberté, les mariages et grossesses précoces emporteront encore un grand nombre d'entre elles. Enfin, arrivées à l'âge adulte, toujours pas de répit ; les « feux de saris » réduiront en cendres celles dont la belle-famille jugera la dot insuffisante.

L'Inde n'est cependant pas à un paradoxe près : ce pays, où la vie de nombreuses femmes reste un véritable calvaire, vient cependant d'élire à sa tête une présidente de la République. Alors que la France n'y est pas encore parvenue !

CHERCHE FEMME, DÉSESPÈREMENT

Résultat de la conjugaison de ces éliminations successives : environ 100 millions de femmes « manquent » aujourd'hui dans le monde, dont la grande majorité en Asie. (7) Cette situation, qui risque de tourner au cauchemar, suscite déjà des enlèvements de femmes et le développement de réseaux criminels de traite humaine, opérant jusqu'au Vietnam et en Corée du Nord. Andrea den Boer et Valerie Hudson avancent que l'existence de millions de célibataires, frustrés de ne pas trouver de femme, va provoquer un accroissement considérable de la délinquance en général et de la violence contre les femmes en particulier. Pour trouver un exutoire aux mâles frustrations nées de cette grave pénurie, certains gouvernements asiatiques pourraient même être tentés de fomenter des guerres, selon les deux politologues (8).

CRIMES D'HONNEUR OU CRIMES D'HORREUR ?

En Amérique centrale, la situation des femmes n'est guère plus enviable. Comme on le découvrira dans l'article de Marc Fernandez, en page 46, c'est le « féminicide » qui y menace le « deuxième sexe ».

Et pour achever cette noire série, il nous faut encore citer les « crimes d'honneur ». Sous prétexte de « sauver la réputation » de la famille ou du clan, des époux, pères ou frères s'instaurent en justiciers et battent, brûlent ou tuent leur femme, fille ou sœur. Flirter avec un jeune homme avant le mariage, refuser une union arrangée, commettre l'adultère ou demander le divorce suffisent à être désignées à la vindicte masculine.

Très élastique, la notion d'atteinte à l'honneur engendre l'arbitraire et permet tous les abus : une simple rumeur, un soupçon non vérifié, conduisent parfois une jeune femme à être tuée par les siens.

Comme l'explique Sandrine Treiner, historienne et journaliste, cette pratique est en vigueur « dans la plupart des sociétés ou communautés patriarcales, c'est-à-dire au cœur de systèmes où la femme n'est rien d'autre qu'un objet appartenant aux hommes. Passant de la domination d'un père à celle d'un mari, elle n'a aucune marge de liberté. Le mariage forcé ou arrangé est son seul horizon. Elle n'a aucun droit à s'opposer à l'homme qui la possède, quand bien même celui-ci la brutalise... » (9).

Traditionnellement présente dans la majorité des sociétés du pourtour méditerranéen, qu'elles soient chrétiennes, préislamiques ou islamiques, cette coutume archaïque a été abandonnée par bon nombre d'entre elles. Des crimes d'honneur sont cependant encore commis actuellement dans près d'une trentaine de pays répartis sur tous les continents.

Si cette pratique n'est donc pas l'apanage des sociétés musulmanes, la majorité des 5 000 crimes d'honneur recensés chaque année sont cependant commis aujourd'hui dans des pays ou communautés islamiques. Un chiffre sans doute bien en dessous de la réalité, car beaucoup de ces crimes sont entourés d'une véritable conspiration du silence ou maquillés en accidents domestiques.

En Irak, de nombreuses jeunes filles et femmes, emprisonnées à la tristement célèbre prison d'Abou Ghraïb ou enlevées par une des parties au conflit, ont été tuées par leur famille dès leur libération. « S'il y a eu enlèvement de leur fille, les parents concluent généralement qu'elle a été violée et elle est immédiatement tuée, déplore le Dr Qaïss Hassan (10). Il m'arrive de constater, au moment de l'autopsie, qu'elles sont en réalité encore vierges : la pression tribale et la peur du déshonneur sont plus fortes que la parole des victimes ou que la compassion que devrait susciter ce qu'elles ont subi lors de l'enlèvement. »

Quand les meurtriers sont arrêtés, les juges de nombreux pays les traitent avec la plus grande indulgence : au nom du respect de la coutume, on leur reconnaît des circonstances atténuantes et ils écotent souvent de peines infimes, lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement relâchés.

C'est pour lutter contre cette impunité et pour faire cesser ces crimes d'horreur, que de nombreuses femmes se sont levées avec courage. Parmi elles, Rana Husseini, journaliste jordannaise, Nebahat Akkoc, enseignante kurde de Turquie, ou encore Asma Jahangir et Hina Jilani, toutes deux avocates pakistanaises. Ces deux sœurs se



Pauline Baugnies

A 16 ans, Kakuli a été défigurée à l'acide par un jeune homme qu'elle avait refusé d'épouser. « Désormais, lui a-t-il asséné, personne ne voudra plus jamais de toi ». Au Bangladesh, des centaines de femmes sont, comme elle, brûlées à l'acide chaque année. Pour avoir refusé une relation sexuelle ou une demande en mariage, parce que la dot a été jugée insuffisante par la belle-famille ou pour avoir donné naissance à une fille. Un espoir existe cependant : depuis 2002, date à laquelle de nouvelles lois sont entrées en vigueur, les cas auraient diminué de moitié.

battent depuis des années pour changer les lois de leur pays et améliorer le statut des femmes. Un combat qui leur a valu d'être placées sur écoute par le pouvoir, envoyées en prison à diverses reprises et menacées de mort par plusieurs fatwas de religieux de Peshawar.

En 1999, Samia Sarwar, une jeune femme de 29 ans, mère de deux enfants, est tuée de trois balles, dans le bureau d'Hina Jilani ; elle était venue consulter l'avocate pour entamer une procédure de divorce contre son mari qui la battait depuis des années. Me Jilani, pour sa part, échappa de peu à la quatrième balle qui lui était destinée. Malgré toutes les attaques subies, les deux avocates n'ont jamais baissé les bras.

(5) *The Lancet*, 9 janvier 2006. Etude menée par des chercheurs de l'Université de Toronto et de Shandigar.

(6) Les statistiques varient cependant d'une étude à l'autre. Selon certains experts, le Pakistan devancerait légèrement la Chine dans ce sinistre palmarès.

(7) Lire ATTANE Isabelle « Les 'femmes manquantes' en Asie », in *Le livre noir de la condition des femmes*, op. cit., pp. 30 à 51.

(8) *Bare Branches: The Security Implications of Asia's Surplus Male Population*, Cambridge, MASS : The MIT Press, May 2004.

(9) « Au nom de 'l'honneur' : crimes dans les pays musulmans », *Le livre noir...*, op. cit., p. 82.

(10) Cité par HENNION Cécile in « L'honneur des Irakiennes », *Le livre noir...*, op. cit., pp. 103 et 104.

En Inde, en vingt ans, la pratique du foeticide ou de l'infanticide des petites filles a provoqué davantage de morts que l'holocauste et le génocide rwandais réunis !

LES GRANDES CONQUÊTES FÉMINISTES

Partout dans le monde, des femmes se sont organisées et mobilisées pour faire changer les choses. De la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*, publiée par Olympe de Gouges à Paris en 1791, à la Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995, les progrès enregistrés sont spectaculaires. La longue marche pour l'égalité est jalonnée de nombreuses victoires, obtenues souvent de haute lutte. Ainsi, le droit de vote a-t-il été acquis en 1920 aux États-Unis, et en 1948 en Belgique. Au terme de plusieurs décennies de mobilisation de part et d'autre de l'Atlantique.

L'égalité des époux devant la loi, qui date de 1958 en Belgique, est une autre avancée de taille, même s'il faudra attendre... 1973 pour qu'une femme puisse ouvrir un compte en banque sans la signature de son mari!

Quant à la liberté de maîtriser la procréation, elle a constitué une véritable révolution en Occident, rendue possible par la légalisation de la pilule contraceptive, en 1960 aux États-Unis et en 1967 en France.

Condamnée par les Églises, la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse est entrée en vigueur en 1973 aux États-Unis, en 1975 en France et en 1990 en Belgique.

Signe des temps, les femmes dépassent aujourd'hui les hommes dans certains domaines : si l'autorisation pour les jeunes femmes de s'inscrire à l'Université ne date aux États-Unis que de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la proportion de New Yorkaises diplômées universitaires dans la classe d'âge des 20-30 ans est aujourd'hui nettement plus élevée que celle des New Yorkais : 53% contre 38%. Et dans plusieurs grandes villes américaines, à niveau d'éducation égal, le salaire des femmes est en moyenne de 15% supérieur à celui des hommes! C'est ce que révèle une récente étude d'Andrew Beveridge, démographe au Queens College de New York (11).

VOUS AVEZ DIT ÉGALITÉ ?

Pourtant, malgré de fantastiques progrès, parfois très récents, de réelles inégalités subsistent

sous nos latitudes, que ce soit dans le domaine économique, politique ou familial.

Ainsi en France, seuls 2,5% des *top managers* (PDG d'entreprises appartenant au CAC 40), et 8% des membres des conseils d'administration des sociétés sont des femmes. Par contre, elles représentent 80% des bas salaires et 82% des temps partiels (12).

Dans les hautes sphères de la politique, les résultats ne sont guère plus fameux : « *La femme a le droit de monter sur l'échafaud : elle doit avoir également celui de monter à la tribune* », écrivait en 1791 Olympe de Gouges, femme de lettres, politique et polémiste. Plus de deux siècles plus tard, force est de constater qu'on n'a pas beaucoup progressé dans ce domaine. Sur les 192 pays que comptent les Nations unies, combien sont-ils actuellement dirigés par une femme? 96? 50? 30? Vous n'y êtes pas du tout! Hormis les reines, seuls sept pays ont une femme chef d'État : trois en Europe (Mary McAleese en Irlande, Tarja Halonen en Finlande et Micheline Calmy-Rey en Suisse), une en Afrique (Ellen Johnson-Sirleaf au Liberia), une en Amérique (Michelle Bachelet au Chili) et deux en Asie (Pratibha Patil en Inde et Gloria Macapagal-Arroyo aux Philippines). Aucune dans les pays arabes.

Il faut y ajouter cinq Premières ministres : Angela Merkel en Allemagne, Portia Simpson Miller en Jamaïque, Luisa Diogo au Mozambique, Helen Clark en Nouvelle-Zélande et Maria do Carmo Silveira à Sao Tomé y Príncipe. Dans ce peu glorieux tableau, l'Union européenne mérite une flatteuse mention, elle qui compte 8 femmes commissaires sur 27.

Et en Belgique, après les élections législatives du 10 juin, lorsque 15 négociateurs se sont réunis au château de Val Duchesse, pour tenter de ficeler un accord de gouvernement, combien de femmes y avait-il parmi eux? Deux : Joëlle Milquet et Sabine Laruelle. En tout et pour tout. On est donc bien loin de la parité!

Par contre, au niveau des assemblées, certains États peuvent se targuer d'avoir quasi atteint l'égalité. Premier de la classe en ce domaine : le Rwanda compte 48,8% de femmes parlementaires; la Suède et la Finlande le talonnent de près, avec respectivement 47,3 et 42%. Quant à la Belgique, elle arrive en douzième position, avec 34,7% de parlementaires femmes, loin devant la France qui occupe le 87^e rang et n'en compte que 12%.

Peut-on réellement parler de « démocratie représentative » quand les femmes sont encore si peu nombreuses en politique, spécialement au plus haut échelon? Le jour où l'accession d'une femme à la Présidence de la République ou au poste de Première ministre ne sera plus présentée



Tineke D'haese, Oxfam solidarité

Salon de dégustation de glaces, à Kaboul (Afghanistan).

comme un événement digne de battage médiatique, mais fera partie de la simple routine démocratique, l'égalité aura fait un grand pas.

Dans la sphère familiale enfin, 77% du temps consacré aux enfants et 80% des tâches ménagères seraient encore accomplies par les femmes en France (13). Quant à la violence conjugale, elle demeure un fléau très préoccupant, puisqu'une femme en meurt tous les trois jours dans l'Hexagone, selon le ministère de l'Intérieur. (14)

FEMMES ET ISLAM

Si d'indéniables avancées ont été réalisées, il reste donc beaucoup à faire pour atteindre une pleine égalité entre hommes et femmes. De surcroît, bien des acquis sont tenus, fragiles. Nul pays n'est à l'abri d'un retour de bâton.

Parmi les principaux facteurs qui menacent les conquêtes féministes, il faut citer les intégrismes religieux, le relativisme culturel, la montée de l'extrême droite et la mondialisation néolibérale.

Au risque d'être considérée comme iconoclaste ou politiquement très incorrecte, ne faut-il pas oser dire que les religions n'ont guère contribué – sauf à de rares moments de l'his-

toire – à l'émancipation des femmes, bien au contraire?

Dans la religion musulmane, l'inégalité homme-femme et la prééminence du premier sur la seconde est inscrite dans le Coran. Que dit en effet le verset 34 de la Sourate IV, intitulée « Les femmes »? « *Les hommes ont autorité sur les femmes en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien.* »

Certains spécialistes se plaisent à souligner l'aspect strictement conjoncturel de ce passage. Ainsi, dans ce verset, explique l'anthropologue et islamologue Malek Chebel, « *un dénivelé juridique certain semble figer les rapports matrimoniaux de l'homme et de la femme dans une disposition inégalitaire au vu des critères d'aujourd'hui.* » Mais, poursuit-il « *la société patriarcale de l'époque n'imaginait guère la femme comme un être autonome, ni sur le plan financier ni sur le plan juridique et, moins encore, au plan social et politique. Si ce verset peut s'entendre comme la consécration d'une telle situation, on lui ôtera largement de l'importance en disant que l'infériorité apparente de la femme est somme toute limitée à son statut juridique et financier. Dès lors que ce*

(11) ROBERTS Sam, « For Young Earners in Big City, a Gap in Women's Favor », *The New York Times*, August 3, 2007.



(12) DAUMAS Cécile, *Qui a peur du deuxième sexe?*, Hachette littératures, Paris, 2007, 177 pages, p. 155.

(13) Ces chiffres de l'INSEE, cités par DAUMAS Cécile, op. cit., p. 155, tiennent compte du nettoyage, du linge, de la vaisselle et des courses, mais pas du bricolage ni du jardinage.

(14) Voir à ce propos la campagne d'Amnesty International : « *Je m'engage : la violence contre les femmes ne passera pas par moi.* »

Ces jeunes « bonnes à tout faire », issues de Casamance (Sud du Sénégal), ont réuni leurs maigres ressources pour louer une chambre à Dakar, dans un baraquement. « On se soutient les unes les autres, racontent-elles, et le soir, on passe souvent de bons moments ensemble ».



Anne-Marie Impe

• **Sunna** : « Règle de conduite » ou Tradition du Prophète. Elle regroupe les *hadiths* : paroles et actions de Mohammed, racontées par ses compagnons pour édifier la communauté des croyants. On y trouve aussi les règles de conduite déduites de ces pratiques et des commentaires des docteurs de la foi (*Oulémas*) à propos de certains passages du Coran.

Source : *Islam, Vivant univers*, n°430-431, août à octobre 1997, p. 19

statut évoluée, notamment en s'améliorant, il n'est aucune objection valable à ce que la femme puisse jouir d'un traitement équivalent à celui de l'homme. » (15)

Dans ce texte, Malek Chebel ne souffle cependant mot de la suite du verset 34, qui autorise l'époux à châtier sa femme. Y compris à titre préventif ! « *Celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, reléguez-les dans leur chambre, frappez-les.* » (16)

Il est par contre plus disert sur l'égalité spirituelle des musulmans et des musulmanes : « *Quiconque, homme ou femme, fait le bien en étant croyant [...] Voilà ceux qui entreront au Paradis où ils recevront de tout à profusion.* » (XL, 40)

D'autres spécialistes font remarquer que le statut accordé à la femme par le Coran constituait un net progrès par rapport au sort qui lui était réservé antérieurement dans les sociétés tribales de la péninsule arabique, fondées sur le patriarcat juridique. Et c'est indéniable. A l'ère préislamique, les filles premières nées étaient enterrées vivantes, les femmes n'avaient aucun droit à l'héritage et aucune législation ne les protégeait. Tout cela a changé avec l'instauration de l'islam.

Il faut également souligner que la **Sunna** • recommande qu'une jeune fille ne soit pas mariée de force et permet à l'épouse d'inclure dans le contrat de mariage une clause interdisant à son mari de convoler en seconde noce. Rappelons que Khadidja, la première femme du prophète Mohammed, obligea son mari à vivre en monogamie. Ce n'est qu'après la mort de celle-ci qu'il prendra plusieurs épouses. Et quand Fatima, sa fille, voulut à son tour imposer la monogamie à Ali, son époux, elle fut soutenue par son père.

Au VII^e siècle, l'islam pouvait donc être décrit et vécu comme véritablement révolutionnaire pour les femmes. Mais nous sommes au XXI^e siècle. Et ce qui était perçu comme « progressiste » voici 1400 ans semble bien « régressiste » aujourd'hui.

Une relecture critique du Coran, qui tiendrait compte du contexte historique de la Révélation, de la manière dont elle a été rédigée, et de siècles d'exégèse masculine nourrie de misogynie, s'impose donc comme une urgence. Cependant, comme l'explique l'écrivain Slimane Zéghidour, la difficulté, c'est que le Coran est considéré par les croyants comme « *un livre incréé* », dans lequel « *mots, lettres, points, prennent donc une valeur sacrée, intouchable, suspendue au-dessus de l'espace et du temps.* » (17) Un paradoxe quand on sait que la Parole de Dieu, révélée à Mohammed, n'a pas été transcrite par lui, mais transmise oralement à ses disciples qui l'ont retenue par cœur ou notée par bribes. Ce n'est qu'après la mort du prophète, vers l'an 30 de l'hégire, que les différents éléments de cette Récitation éclatée ont été rassemblés.

JE VEUX DEVENIR PRÊTRE !

Les autres Religions du Livre ne contribuent pas beaucoup non plus à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans l'Ancien Testament, qui commet le péché originel ? Eve, bien sûr !

Si, dans les communautés ecclésiales de base, les femmes sont très présentes, l'Eglise catholique réserve en son sein le réel pouvoir aux hommes. Le deuxième sexe n'a, par exemple, toujours pas accès à la prêtrise. Ni donc aux fonctions de cardinal, évêque ou pape. Une décision d'autant plus difficile à comprendre qu'une grave pénurie de prêtres sévit quasi partout en Europe. Dans de nombreuses paroisses, les fidèles se plaignent que la messe ne soit plus célébrée chaque dimanche, faute de curés. Et ce, malgré l'incorporation de nombreux ecclésiastiques venus d'autres continents, en majorité d'Afrique. Pourquoi dès lors persister à refuser aux femmes l'accès à la prêtrise et se priver de leur apport précieux ? Ne pourraient-elles venir utilement compléter les effectifs ? La discrimination à l'embauche étant interdite par la loi, que se passerait-il si une femme portait plainte contre l'Eglise catholique ? Un cas qui ne manquerait pas d'intéresser !

« *Ce n'est pas céder à l'air du temps que d'appeler de ses vœux un souffle féminin sur l'Eglise romaine* », pouvait-on lire dans *Témoignage chrétien*, le 30 juin 2005.

AUTRES PÉRILS EN LA DEMEURE

Le relativisme culturel représente aujourd'hui une menace pour les acquis du féminisme. Faut-il, au nom du respect des différences, continuer à accepter des pratiques comme l'excision ? « *Certes, il convient de protéger et de promouvoir la diversité culturelle qui fait la richesse du monde*, souligne la journaliste Christine Ockrent. *Mais pas au prix des droits humains les plus élémentaires.* » (18)

Toute coutume qui, comme l'excision, porte gravement atteinte à l'intégrité physique de la personne, met sa santé et même parfois sa vie en danger, doit être fermement combattue.

Last but not least, la montée de l'extrême droite n'est guère favorable non plus aux femmes. Traditionnellement, les régimes fascistes les ont reléguées au rôle de procréatrices et d'épouses. Sous la dictature hitlérienne, toutes les femmes mariées, employées dans la fonction publique, furent licenciées par décret. Elles perdirent également le droit de vote, acquis depuis 1919. Le régime s'efforça par ailleurs de confiner les jeunes filles dans des filières spécifiques d'enseignement, les préparant à leur rôle futur de bonnes ménagères. En Espagne, le général Franco abolit lui aussi toutes les conquêtes obtenues par les femmes sous la République, dont le droit de vote.

Aujourd'hui, la plupart des partis d'extrême droite, en Europe et aux Etats-Unis, militent contre les droits reconnus aux femmes et cherchent à réduire leur rôle dans les sphères professionnelle et politique.

Quant aux effets de la mondialisation néolibérale sur la condition des femmes, ils sont abordés dans les articles de Mercedes Limon et d'Hélène Ryckmans en pages 32 et 34.

GUERRE ET PAIX DES SEXES

Aucune religion, coutume ou idéologie ne peut servir à justifier qu'on assassine, viole, marie de force, répudie, batte, brûle, vitriole, vende, mutilé, lapide, asservisse, humilie, harcèle ou discrimine une femme au seul motif qu'elle est femme.

Les instruments juridiques internationaux sont pourtant limpides en la matière. Le préambule de la Charte des Nations unies (1945) stipule que les Etats qui la composent sont résolus « *à proclamer [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des femmes et des hommes...* »

Cette égalité sera confortée par divers autres traités et déclarations de portée internationale, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui date de 1979 et a été ratifiée par plus de 180 Etats à ce jour.

Mais il y a loin de la proclamation de l'égalité à son accomplissement !

C'est pourquoi le combat féministe conserve toute son actualité, malgré l'offensive classique, récurrente, de tous ceux qui cherchent à le discréditer en le faisant passer pour ringard (voir l'article d'Eliane Gubin en page 28). Raillé, ridiculisé par la droite comme par la gauche tout au long de l'histoire, le féminisme, même le plus modéré, a longtemps fait la quasi unanimité masculine contre lui.

Pourtant, ce n'est pas une lutte sexiste, corporatiste, dirigée contre les hommes. Bien au contraire. Lorsque les femmes se battent pour leur émancipation et leurs droits, elles se battent pour toute la société. Les sociétés. Quelle perte pour l'humanité que de traiter la moitié de ses effectifs comme citoyennes de seconde zone et de se priver d'une part importante de leurs compétences !

Le combat pour les droits de la femme est un combat pour les droits de l'homme. Il serait dès lors tellement plus heureux, harmonieux, de le mener ensemble pour qu'émerge un autre monde où les relations femmes-hommes soient enfin basées sur l'égalité et le respect.

POUR EN SAVOIR PLUS



ANTROBUS Peggy, *Le mouvement mondial des femmes*, collection Enjeux planète, Coédition Couleurs livres, Bruxelles, 2007, 303 pages.



VAN ROKEGHEM Suzanne, VERCHEVAL-VERVOORT Jeanne, AUBENAS Jacqueline, *Des femmes dans l'Histoire en Belgique depuis 1830*, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2006, 303 pages.



AMARA Fadela, avec la collaboration de Sylvia ZAPPI, *Ni putes Ni soumises*, Editions La Découverte, Paris, 2003.

A lire aussi, les ouvrages cités en notes.

(15) Préface à la traduction du Coran d'Edouard Montet, éditions Payot et Rivages, Paris, 1998, pp. 90 et 91.

(16) *Le Coran*, traduction de Jean Grosjean, éditions Philippe Lebaud, Paris, 1979. L'auteur précise que la traduction a été revue et corrigée suivant les indications de l'Institut de recherches islamiques d'al-Azhar.

(17) « Le livre intouchable », *Comprendre l'islam, si loin si proche*, *Télérama*, hors série, novembre 2001.

(18) Préface du *Livre noir...*, op. cit., p. 9.